

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 2 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 27 janvier 2022 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 36**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND représenté par Nicolas THEAULT son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Jacky GODARD, Johanna RENET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Christian HAURET a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Marie-Josèphe LESENECHAL, Joël LEVERT,

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Marie DECLOMESNIL, Jean-Paul THOMAS, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Pascal HUARD, Yvonne LE GAC, François REPEL

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**AFFICHÉ LE 8 FEVRIER 2022**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

### PRISE D'ACTE DES DECISIONS

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 13 décembre 2021 et le 11 janvier 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

### PRISE D'ACTE DES DELIBERATIONS

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022, à partir du rapport d'orientation budgétaire 2022.

### A L'UNANIMITE SUR 39 VOTANTS :

- **APPROUVE** le compte rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2021.
- **RENOUVELE** l'adhésion à la carte achat public auprès de la Caisse d'Epargne Normandie à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.
- **SUPPRIME** 4 postes d'adjoint technique, à temps non complet, de 28h par semaine, de catégorie C, créés par délibérations n°20191218\_28, n°20181106\_6, n°20190702\_10 et celle issue du transfert à la création de Pré Bocage Intercom, au 1er mars 2022  
**CREE** 4 postes de ripeur-gardien de déchèterie sur le grade d'adjoint technique à temps complet, de catégorie C, à compter du 1er mars 2022  
**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3, 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté)  
**PRECISE** que ces agents seront rémunérés sur le grade correspondant  
**MODIFIE** le tableau des emplois correspondant  
**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget déchets recyclables de la collectivité  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent.
- **SUPPRIME** un poste permanent de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet créé par délibération n°20180328-24  
**SUPPRIME** le poste permanent d'adjoint technique issu du transfert des agents à la création de Pré Bocage Intercom
- **CREER** un poste permanent à temps complet de coordinateur du service valorisation, collecte et recyclables de catégorie B, sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou de techniciens territoriaux  
**AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2° (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans)  
**MODIFIE** le tableau des emplois correspondant  
**PRECISE** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux  
**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter, sur l'ensemble des postes permanents, un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3, 2° (lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté)
- **MODIFIE** l'organigramme de la structure
- **ADOpte** les nouveaux horaires d'ouverture de la déchèterie de Maisoncelles Pelvey et les nouveaux horaires de travail des agents concernés  
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention 2022 entre la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom et Biomasse Normandie, représentant l'Espace Conseil France Rénov' régional dans le Calvados au titre du déploiement du programme SARE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » et tout documents afférents,  
**INSCRIT** la contribution de 12 570 € au budget principal 2022  
**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document afférent.
- **RECONDUIT** le Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique en 2022  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique 2022  
**AUTORISE** le versement de l'aide financière de 500 € par dossier, présentant un gain énergétique de 35% après réalisation des travaux au titre du protocole « Ma Prime Rénov' Sérénité »  
**AIDE** 60 propriétaires occupants par an  
**PREVOIT** les crédits nécessaires au budget principal 2022  
**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document afférent.
- **RECONDUIT** son engagement dans le dispositif Soleil 14  
**S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires au budget principal 2023 et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE  
**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat « reconduction du dispositif soleil 14 : cadastre solaire et accompagnement des projets solaires à l'échelle de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom » avec le SDEC ENERGIE
- **VALIDE** la politique d'attribution des subventions aux associations sportives et le dossier de demande de subvention 2022  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLUi Est pour permettre :
  - La rectification d'erreurs matérielles
  - La clarification de formulations dans le règlement pour en faciliter l'instruction
  - La suppression d'un emplacement réservé
  - L'étoilage de bâtiments pouvant changer de destination**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération
- **AUTORISE** le président ou son représentant à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLUi Ouest pour permettre :
  - La rectification d'erreurs matérielles
  - La clarification de formulations dans le règlement pour en faciliter l'instruction
  - La mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique
  - L'étoilage de bâtiments pouvant changer de destination**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.
- **VALIDE** le principe de reconstitution de la période des données 2019, avec application des plafonds fixés sur la convention de délégation de services publics qui lie l'association Familles Rurales et Pré-bocage Intercom

**Fin de la séance à 20h30.**

Affichage fait le 8 février 2022

**Gérard LEGUAY**

**Le Président**

